

union de ma fille depart du domicile de sa mere

Par papa45, le 04/05/2009 à 19:43

bonjour

je verse une pension alimentaire pour ma fille 18 ans a sa mere ma fille vit desormais avec son ami mais refuse de me donner son d adresse pour que je continue a verser la pension a sa mere alors qu elle n as plus lieux de l etre comment faire pour attester de ce depart merci